



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Cahier des clauses techniques particulières

Objet de la consultation :

**Marché de location/Achat et maintenance de matériels de reprographie
pour le compte du Groupe AUDIENS**

Date de publication de l'appel d'offres : **30 octobre 2018**

Date limite de réception des offres : **10 décembre 2018** à 12h00

Services Achats

Sommaire

I. Définition.....	3
II. Cadre du marche	4
1. PRESENTATION D'AUDIENS.....	4
2. POUVOIR ADJUDICATEUR	5
3. CONTEXTE.....	5
5. NATURE DE LA CONSULTATION	6
6. DUREE D'EXECUTION DU MARCHE.....	6
7. LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION	6
8. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ACTUELLES	6
9. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	7
10. EXPRESSION DU BESOIN	7
a. Location ou Achat	7
b. Logiciel de gestion	8
c. Planning d'intervention	8
d. Maintenance, services et délais d'intervention	8
e. Formations	9
11. PERIODE DE TEST DES MATERIELS ET SERVICES	9
12. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX.....	9
13. EXECUTION ET SUIVI DES PRESTATIONS	10
14. OBLIGATIONS DU TITULAIRE.....	11
15. OBLIGATIONS DU GROUPE AUDIENS.....	12
16. ASSURANCE.....	12
17. FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT.....	12
18. CESSION DU MARCHE.....	13
19. RESILIATION	13
20. LITIGES.....	13

I. Définition

Pouvoir Adjudicateur / Le Client : Le présent appel d'offres fera l'objet de prestations réalisées par les candidats retenus pour le compte d'AUDIENS et de ses institutions.

Soumissionnaire ou candidat : Toute personne physique ou morale ou groupement de ces personnes qui présente une soumission en vue de la conclusion d'un marché.

Titulaires du marché : Les soumissionnaires/candidats retenus.

II. Cadre du marche

1. PRESENTATION D'AUDIENS

AUDIENS est le groupe de protection sociale de la culture, de la communication et des médias.

Une expérience avérée

Né en 2003 du rapprochement de deux groupes de protection sociale professionnels confirmés dans leurs domaines respectifs, la presse, la culture et le spectacle, IPS Bellini Gutenberg et le GRISS, AUDIENS bénéficie à la fois de l'enthousiasme et du dynamisme propres à sa jeunesse et du professionnalisme et de l'expérience des institutions qui ont décidé sa création.

Une vocation : la protection sociale

Parallèlement aux métiers historiques du groupe que constituent la retraite, la prévoyance, la santé, l'action sociale et l'épargne, AUDIENS développe de nouvelles offres et nouveaux services dans tous les domaines de la protection sociale : conseil et accompagnement social, gestion pour le compte de tiers, prévention santé, « 1% logement », congés du spectacle...

Un atout majeur : l'expertise professionnelle

La force d'AUDIENS repose également sur une connaissance approfondie des secteurs dans lesquels il évolue. L'univers professionnel des métiers de l'audiovisuel, de la communication, de la presse, du numérique et du spectacle est riche de règles, de conventions et de statuts qui lui sont spécifiques. De plus, ces métiers connaissent une évolution permanente. L'expertise développée par AUDIENS dans ces secteurs d'activité, permet d'assurer à ses adhérents un service de qualité.

Un solide réseau de partenaires

Groupe à vocation professionnelle, AUDIENS a su tisser des liens étroits avec un grand nombre d'organismes issus des secteurs dans lesquels il opère : AUDIENS, Pôle emploi Spectacle, Afdas, FNAS, CMB, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère du Travail, UNEDIC, Agirc-Arrco, PROBTP...

Le siège d'AUDIENS est situé au : **74 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves**

Le CMB (Centre Médical Bourse) situé au 26 rue Notre-Dame des Victoires – 75002 Paris

Trois bureaux en région : Rennes, Marseille, Lyon et Local en partenariat avec l'Afdas Montpellier.

L'agence Paris-Centre situé au 5 rue Palestro – 75002 Paris.

2. POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent marché est passé par l'Association de Moyens du Groupe AUDIENS, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 74 rue Jean Bleuzen 92170 VANVES.

Le présent appel d'offres fera l'objet de prestations réalisées par le candidat retenu pour le compte de :

Association de moyens du Groupe AUDIENS

3. CONTEXTE

La politique d'achat d'AUDIENS nous conduit à maintenir une veille permanente sur l'ensemble des secteurs d'activités de nos fournisseurs. Dans ce cadre, il a été décidé de lancer un appel d'offres concernant le parc reprographie.

A l'issue de cet appel d'offres, AUDIENS sélectionnera 1 prestataire pour l'exécution du marché. Le prestataire sélectionné devra assurer la productivité et la satisfaction des utilisateurs en offrant des fonctionnalités en accord avec le besoin des différents services et proposées par les dernières technologies d'impression.

Responsabilité de la fourniture des matériels

Audiens voudrait confier à un fournisseur, **de préférence la maison mère ou affilié** de la marque, la responsabilité de la fourniture, du déploiement, de l'assistance à la gestion et de la maintenance des nouveaux moyens d'impression de l'atelier de reprographie.

4. OBJET ET OBJECTIFS DU MARCHE

La présente consultation porte sur la location ou l'achat de matériels de reprographie, la maintenance de systèmes d'impression et d'un logiciel de pilotage homogène & cohérente dédiée au parc Reprographie. Le pouvoir adjudicateur attend du titulaire du marché une offre globale. Il devra d'une part proposer les meilleures conditions tarifaires et d'autre part pouvoir s'assurer de la qualité de service proposée, dans le respect des normes de qualité et des normes environnementales.

Audiens veut pouvoir :

- Maitriser les coûts relatifs aux périphériques de reprographie et d'impression,
- Satisfaire les besoins des utilisateurs,

- Intégrer la reprographie dans la politique de développement durable institué par l'entreprise.

5. NATURE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

6. DUREE D'EXECUTION DU MARCHE

Le présent marché sera conclu pour une durée de trois (3) ans courant à compter du 1er avril 2019. Il se renouvellera pour une période de un (1)an, sans excéder une durée totale de quatre (4) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois au moins avant l'expiration de la période en cours lors de la dénonciation.

Le pouvoir adjudicateur pourra en outre, exercer son droit de résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de tout dommage et intérêt, dans le cas où le titulaire du marché ne respecte pas ses engagements aux termes des présentes clauses.

La résiliation ne pourra intervenir qu'après une mise en demeure de s'exécuter, demeurée infructueuse passé un délai de trente (30) jours.

7. LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation est exécutée pendant toute la durée du marché sur le site d'Audiens, au 74 rue Jean Bleuzen – 92170 VANVES CEDEX.

La prestation ne pourra être exécutée sur un autre site sauf accord préalable et express du pouvoir adjudicateur.

8. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ACTUELLES

Le parc reprographie travaille actuellement avec les matériels suivant :

- Une presse numérique J 75
- Une presse numérique 550
- Une presse numérique D125

- Une machine plieuse
- Un DUPLOT DC-615
- Une machine thermo relieur
- Un massicot
- Une encolleuse manuelle
- Une relieuse spirale
- Un outil de gestion qui ne fonctionne plus depuis plus d'une année.

9. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

AUDIENS dans le cadre de ce marché sollicite la mise à disposition de matériels performants et des capacités de conseil, d'audit et d'expertise des candidats afin de favoriser des propositions innovantes pour optimiser la prestation.

10. EXPRESSION DU BESOIN

a. Location ou Achat

AUDIENS conclura un contrat de location, ou passera une commande au candidat retenu à l'issu de cet appel d'offre, de matériels suivants :

- Des équipements neufs pour le parc reprographie avec une technologie de laser ou similaire :
 - ✓ deux presses numériques couleur doté de 3 bacs et d'un véritable back-up
 - ✓ une presse numérique capable de prendre des formats A3 +
 - ✓ une machine plieuse capable de prendre tous les formats et tous les grammages de papier
 - ✓ un scanner de secours
 - ✓ Un duplot
 - ✓ Spectrophotomètre automatique permettant une calibration automatisée de l'ensemble des moteurs de manière simultanée

Les soumissionnaires sont priés de faire une proposition d'une presse numérique capable de prendre les formats A2, voire moins.

Caractéristiques techniques

- une capacité d'impression de 75 à 80 pages/minutes pour la machine couleur et 125 pages/minutes pour la blanc & noir ; recto-verso automatique, connexion réseau, numérisation réseau, agrafage automatique.
- Scan : 50 pages/minutes minimum, recto-verso automatique, connexion réseau, numérisation réseau, agrafage automatique
- Résolution impression et scan réglable jusqu'à 1200 ppp maximum
- Une option qui permet d'assurer une productivité maintenue à vitesse nominale du moteur de 60 à 350g
- Résolution d'impression de 2400 x 2400 dpi
- Double magasin grande capacité SRA3, capacité minimum de 4 000 feuilles

- Minimum de 6 sources papier avec une capacité minimum de 5 900 pages
- Possibilité de faire du format 3 volets (format A4 fini)
- Module de finition cahier : fascicule de 120 pages minimum (support standard), agrafage multipose, perforation 2/4 trous, inserteur post-four,
- Module de finition cahier de 60 pages minimum (15 feuilles), perforation 2/4 trous, agrafage multipose
- Module massicot tête pied (online)
- Module de finition dos carré
- Module massicot de chasse
- Réception illimitée de cahier
- Module de finition cahier de 60 pages minimum (15 feuilles), perforation 2/4 trous, agrafage multipose
- Solution de gestion de flux IPDS (format d'entrée : IPDS, format de sortie : PDF) compatible avec le serveur d'impression externe
- Niveau de bruit : 65 décibels

Ces matériels doivent correspondre au plan de la reprographie et être compatible avec les dispositifs électriques du bâtiment.

b. Logiciel de gestion

En plus des machines de reprographie, le titulaire du marché devra mettre à la disposition d'AUDIENS

- un système de pilotage performant et fiable installé sur **deux(2) ordinateurs au minimum**, de telles sortes qu'ils puissent fonctionner simultanément
- une solution de soumission (Web to Print) pour centraliser les demandes des différents services de l'entreprise, avec suivi du fichier source (word, pdf, excel, etc.) avec un outil de reporting intégré

c. Planning d'intervention

Les candidats doivent au client un retro planning de livraison, d'installation et de paramétrage des périphériques.

d. Maintenance, services et délais d'intervention

- Installation et mise en service

Le candidat retenu devra s'occuper, après le retrait des anciens matériels, de monter les nouveaux, les installer et les paramétrer.

- Vie courante du contrat et maintenance

Le candidat retenu doit instaurer un passage mensuel d'un technicien pour vérification des tâches suivantes :

- ✓ Vérification du stock de consommables
- ✓ Suivi du retrait des consommables usagés
- ✓ Vérification de l'état général de la machine
- ✓ Calibration des moteurs

Le titulaire du marché devra mettre en place un suivi optimal pour la maintenance des machines et doit intégrer dans son offre une garantie pièces et main d'œuvre avec intervention sur site sur toute la durée du contrat. En cas de panne, l'intervention devra se faire le plus rapidement possible (nous proposer un temps d'intervention), sur toute la durée du contrat.

Il devra également prévoir, les conditions et les modalités de remplacement par un matériel, dont les caractéristiques sont similaires ou équivalentes en cas de défaillance avérée.

- Consommables

Les consommables devront être commandés automatiquement.

e. Formations

Pour permettre aux collaborateurs de se familiariser avec l'outil de pilotage, l'offre doit intégrer les formations des utilisateurs et transferts de compétences aux utilisateurs à la phase initiale du contrat.

Le candidat retenu devra accompagner sur la durée du contrat les opérateurs de l'atelier sur des formations, montées en compétence et transfert de compétence.

11. PERIODE DE TEST DES MATERIELS ET SERVICES

AUDIENS disposera d'une période de 30 jours pour tester la fiabilité des matériels et des services. Pendant cette période, AUDIENS se réserve le droit de résilier de plein droit le contrat sans préavis si le candidat ne remplit pas ses obligations.

12. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX

AUDIENS s'est engagé dans une démarche RSE. À ce titre, il sera apprécié si les titulaires du marché adhèrent aussi à cette démarche.

La démarche en question est d'ordre environnemental et responsable. AUDIENS introduit dans ses appels d'offres des impératifs d' « entreprise responsable » par une évaluation des éléments de développement durable et de protection de l'environnement. À ce titre, il sera porté une attention particulière aux actions mises

en œuvre par le titulaire du marché en matière de protection de l'environnement, via des actions concrètes se rapportant à la mise en œuvre du marché, en vue de limiter les impacts environnementaux de son activité.

Les titulaires utiliseront à minima du papier labellisé PEFC ou FSC et/ou du papier recyclé.

13. EXECUTION ET SUIVI DES PRESTATIONS

La maintenance des équipements affectés sur le site d'Audiens pour l'exécution de la prestation sera réalisée par le personnel du titulaire du marché qui reste maître de son organisation, comme de l'ensemble de son personnel et de sa discipline.

Le personnel du Titulaire du marché en charge des prestations restera, en toutes circonstances, sous le contrôle administratif et sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire du Titulaire du marché quels que soient la durée et le lieu de réalisation des prestations. Le personnel du Titulaire du marché ne pourra en aucun cas être assimilable juridiquement à un salarié du Client ou à un personnel intérimaire mis à sa disposition.

Le Titulaire du marché assurera la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés. En particulier, il fera son affaire de l'observation de la législation du travail, du paiement des salaires et cotisations sociales afférentes à son personnel ainsi que des accidents de trajet ou de travail qui pourraient survenir à ses préposés du fait ou à l'occasion du présent Contrat.

Pendant toute la durée du marché, AUDIENS s'interdit d'employer, sans l'accord écrit du Titulaire du marché, de quelque manière que ce soit, les salariés du Titulaire du marché. De même, à l'expiration des présentes, il s'interdira formellement et pendant un délai d'un an, d'utiliser directement ou indirectement les services des préposés ou d'anciens préposés du Titulaire du marché.

Le titulaire, sera tenu de notifier immédiatement au groupe AUDIENS toute anomalie ou modification importante du fonctionnement de l'entreprise survenant au cours de l'exécution des prestations du marché.

Des réunions de suivi des prestations seront organisées une fois par mois à compter de la notification du marché pendant les huit (8) premiers mois.

Ces réunions mensuelles auront pour objectif d'assurer un lien régulier entre le candidat retenu et AUDIENS. A ces occasions les thèmes suivants seront abordés :

- Compte rendu M-1 / M / M+1 ;
- Satisfaction et niveau de qualité ;
- Conformité des prestations et respect du cahier des charges ;
- Les Propositions d'amélioration, d'organisation.

Ensuite, un point trimestriel sera réalisé pour un contrôle qualité. En cas d'insatisfaction ou de manquement des pénalités seront appliqués et des actions correctives seront proposées et validées par écrit par les deux parties sous forme d'un plan d'action d'urgence.

AUDIENS désignera dès la notification du marché, une personne ayant la qualité pour le représenter vis à vis du titulaire du marché afin de vérifier la bonne exécution des prestations.

AUDIENS se réserve la possibilité de réaliser un audit des prestations assurées au titre de ce marché.

14. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Pour la réalisation de la prestation, le candidat retenu prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la mise en place en temps voulu, des moyens nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prestataire apportera son savoir-faire et s'engage, pour une meilleure collaboration et pour un réel partenariat, pour faire bénéficier AUDIENS de son expérience et de ses connaissances.

Le prestataire s'engage à ce que les prestations de ses salariés soient effectuées de façon tout à fait irréprochable et à ce que les employés observent une discrétion absolue sur tout ce qui porte sur la prestation exécutée pour le compte d'AUDIENS. Le prestataire s'engage à assurer dans tous les cas sa prestation et à garantir à AUDIENS une prestation complète y compris dans les cas de force majeure, tels les grèves des transports ou autres.

Le prestataire fera son affaire des polices d'assurance à souscrire, le détail devant être fourni avec le bordereau des réponses. AUDIENS, pourra s'il juge utile, demander le relèvement de leur montant.

15. OBLIGATIONS DU GROUPE AUDIENS

AUDIENS s'engagera à :

- Communiquer au Titulaire du marché tout dysfonctionnement relatif à exécution du présent marché;
- Désigner un interlocuteur privilégié sur le plan technique, disposant des connaissances et compétences nécessaires pour répondre de façon pertinente aux demandes du Titulaire du marché ;
- A mettre à disposition du personnel du Titulaire du marché qui exécutera la prestation, les installations ou fournitures nécessaires.

16. ASSURANCE

Le titulaire doit justifier d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée et notoirement solvable, garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité civile professionnelle.

Il sera tenu de remettre à AUDIENS une attestation délivrée par la compagnie d'assurance, justifiant le paiement de la prime afférente de l'année en cours.

Il informera dans les huit (8) jours le service achats de toute modification afférente aux contrats d'assurance, notamment la résiliation ou le changement de compagnie.

Ils s'engagent également à avoir contracté une assurance garantissant leur responsabilité civile pour leurs propres collaborateurs.

Le titulaire fera son affaire personnelle des polices d'assurance à souscrire, le détail devant être fourni chaque année. AUDIENS, pourra s'il juge utile, demander le relèvement de leur montant.

17. FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Prestataires établissent les factures après **réception** des livrables par AUDIENS. La réception des livrables sous-entend que le prestataire a rempli ses **obligations de résultat** et que AUDIENS en est satisfait. Cela passe par la signature d'un bordereau de réception.

AUDIENS réglera à 30 jours fin de mois par virement sous réserve de la conformité des factures dans le cadre d'une location.

Dans le cadre d'une commande d'Achat, Audiens réglera à réception de la facture. Tout défaut de paiement entraîne de plein droit et sans autre formalité, à compter du lendemain de l'échéance, la facturation d'intérêts de retard équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal dans les conditions visées à l'article L441-6 du code de commerce.

La facturation sera établie à l'ordre de l'institution émettrice de la demande de devis.

Les prestataires sont en droit de facturer AUDIENS sur le travail livré dans le cas où le délai d'acceptation des livrables annoncé à l'article II.1 est dépassé.

18. CESSION DU MARCHE

Le présent marché ne pourra en aucun cas, faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, sauf accord écrit et préalable d'AUDIENS.

19. RESILIATION

La résiliation du marché interviendra si le titulaire ne remplit pas les obligations énoncées dans le présent cahier des clauses administratives et techniques.

20. LITIGES

En cas de litige, la loi française est seule applicable et les tribunaux français seuls compétents. Les parties conviennent de rechercher en cas de litige un accord amiable.

Dans l'hypothèse où aucune solution amiable n'aurait pu être trouvée dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties à l'autre partie, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents pour en connaître.